



ABONNEMENTS.

En mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES. 20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes to Brussels, Gand, and Ostende, including departure and arrival times.

FRANCE. — Paris, le 17 décembre. OUVERTURE DES CHAMBRES. Aujourd'hui, lundi 17, le roi a fait l'ouverture de la session des chambres dans la salle des séances de la chambre des députés.

Vous aurez aussi à vous occuper de divers projets de loi ayant pour but de satisfaire au vœu de la charte, de perfectionner la législation générale, et d'introduire des améliorations dans diverses branches de l'administration publique.

« Vous aurez aussi à vous occuper de divers projets de loi ayant pour but de satisfaire au vœu de la charte, de perfectionner la législation générale, et d'introduire des améliorations dans diverses branches de l'administration publique.

Discours du roi. « Messieurs les pairs, messieurs les députés, depuis votre dernière session, la prospérité de la France n'a fait que s'accroître; le repos dont elle jouit n'a fait que s'affermir.

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, depuis votre dernière session, la prospérité de la France n'a fait que s'accroître; le repos dont elle jouit n'a fait que s'affermir.

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, depuis votre dernière session, la prospérité de la France n'a fait que s'accroître; le repos dont elle jouit n'a fait que s'affermir.

Feuilleton. CHASSE AUX NEGRES.

Les nègre ont des huttes et des cabanes au haut de la montagne; c'est là qu'ils vivent dans les temps tranquilles; mais lorsque le bruit de leurs ennemis, ils se croient des trous, de véritables terriers, au fond desquels ils cachent tout ce qu'ils ont de précieux, femmes et enfants.

Le pacha est en résumé la marche des attaques les plus faciles; mais quand les premiers pelotons n'ont pu se faire jour dans une résistance trop compacte, quand, repoussés par une population trop nombreuse, ils ont vainement jeté le carnage et la mort au milieu des assaillants, alors le général adopte une autre tactique, celle de la famine.

Le pacha est en résumé la marche des attaques les plus faciles; mais quand les premiers pelotons n'ont pu se faire jour dans une résistance trop compacte, quand, repoussés par une population trop nombreuse, ils ont vainement jeté le carnage et la mort au milieu des assaillants, alors le général adopte une autre tactique, celle de la famine.

la Banque, et à ce sujet vous dites « que j'ai eu d'autant plus de tort d'abuser de votre bonne foi, que je savais probablement ce qui se passait, et que je vous trompais sciemment. »

Cette supposition toute gratuite me surprend, et me peine vivement : j'y répondrai par des faits. Quoique commissaire de la Banque je n'ai rien su de sa situation, et ce n'est que hier à sept heures et demie du matin que j'ai reçu la lettre suivante :

« Monsieur,
J'ai le regret de vous annoncer que la Banque doit suspendre, et que le conseil vient de déléguer la signature à M. Kok.

« J'ai l'honneur de vous saluer.
Signé, CH. DE BROUCKERE.

« Bruxelles, 17 décembre 1858. »
Pour ma part, j'étais dans une telle sécurité que vendredi dernier j'ai acheté des actions à la bourse de Bruxelles au cours de 1360 francs, et samedi à la bourse de Paris à 1270 francs. Je suis maintenant porteur de près de trois mille cinq cents actions de la Banque de Belgique, ce qui constitue aujourd'hui une perte de plus de trois millions de francs. Si, comme vous vous permettez de l'avancer, j'avais eu le moindre soupçon de ce qui se passait à la Banque, je n'aurais certes pas gardé un nombre aussi considérable d'actions, qui compromettent momentanément toute ma fortune.

J'ai l'honneur de vous saluer.
Signé BIRÉ.
M. le procureur du roi s'est ému de l'article que nous avons publié sur M. le colonel Biré, et a voulu savoir si la publication de l'article accueilli par l'Indépendant, en faveur de la Banque de Belgique, n'avait pas été faite dans le but d'exercer une influence sur la bourse. Notre rédacteur en chef a comparu hier devant M. le juge d'instruction, et y a déposé des faits tels qu'ils ont été exposés dans l'Indépendant. M. Biré a été cité de son côté; nous croyons que les explications qu'il aura données auront été trouvées de tout point satisfaisantes et que cette affaire n'aura aucune suite. (Indépendant.)

Une pétition a été remise hier à M. le ministre de la guerre, pour lui demander l'autorisation de lever un corps de volontaires de 600 hommes de cavalerie qui prendrait le nom hussards-français. Ces volontaires seraient pris à la volonté du ministre sur tout le territoire belge et seulement sur le territoire dit cédé. Ils s'habilleraient et s'équiperaient à leurs frais moyennant une indemnité d'entrée en campagne pour les officiers seulement.

Les officiers seraient nommés par le ministre de la guerre, la solde serait la même pendant toute la durée de la guerre que celle des autres régiments de cavalerie. Ces volontaires seraient autorisés à rentrer dans leurs foyers à la fin de la campagne.

Copie de cette pétition a été envoyée à S. M. Plus de cent propositions pour l'admission dans ce corps ont déjà été présentées.

La chambre des représentants a commencé aujourd'hui la discussion du budget de l'intérieur.

L'article relatif aux universités, a donné lieu à une assez longue discussion. La section centrale avait demandé une réduction de 18,500 fr. sur le chiffre proposé par le gouvernement. M. le ministre de l'intérieur a justifié l'augmentation qu'il réclamait par l'accroissement du personnel des professeurs, et par les frais qu'occasionnent l'organisation des écoles spéciales.

M. Deschamps a répondu, comme il l'avait déjà fait dans son rapport, que cette nouvelle demande d'allocation était plutôt nécessaire par l'augmentation des traitements que par les dépenses résultant de l'organisation des écoles spéciales.

M. Dubus aîné a fait, d'après le rapport de la section centrale, la comparaison entre les frais des universités de l'état et ceux de l'université de Iena, il résulte que cette dernière coûte moitié moins qu'une seule de nos universités.

Malgré ces observations, la chambre a alloué le crédit demandé par M. le ministre.

Elle a renvoyé à demain la suite de la discussion.

Le sénat s'est occupé aujourd'hui de la loi sur le timbre. L'article relatif aux journaux a été adopté tel qu'il avait été voté par la chambre des représentants. M. de Haussy avait demandé qu'on introduisit un amendement pour modifier la loi de 1855 sur le transport des journaux, et pour la mettre en harmonie avec la loi sur le timbre.

M. le ministre des finances a fait remarquer qu'un amendement aurait pour résultat de renvoyer la loi à la chambre des représentants, et s'est engagé à proposer une disposition spéciale pour modifier la loi postale. M. de Haussy a retiré alors sa motion.

L'article 10 a donné lieu à une longue discussion. Plusieurs orateurs se sont élevés contre la solidarité d'amende imposée à l'endosseur à défaut d'accepteur d'une lettre de change. Malgré les efforts de M. le ministre des finances, la suppression de cette solidarité a été adoptée à une forte majorité.

M. de Haussy a fait observer que, puisqu'un amendement était déjà introduit, on pouvait alors adopter une disposition relative à la loi postale. M. le ministre a déclaré qu'il chercherait au second vote à faire revenir le sénat de la décision qu'elle a prise; mais il a consenti à introduire un nouvel amendement pourvu qu'il fût convenu que si le premier était rejeté, le second serait considéré comme non avenu. Il a alors proposé lui-même un droit de port uniforme, et l'a fixé à 2 centimes, quelle que soit la dimension du papier.

Cet amendement a été adopté. Le second vote de la loi a été renvoyé à demain.

Bruxelles, le 14 décembre. — (5 heures.) Le discours du roi des Français était connu avant l'ouverture de la bourse; il n'a pas produit l'effet qu'il aurait eu dans toute autre circonstance; parce que généralement on est encore sous les fortes impressions de la veille. On a accordé trêve à la politique pour se livrer exclusivement aux intérêts positifs. D'un côté, le gouvernement et la Société Générale, s'occupent de la combinaison des moyens de parer à la crise dont autre place

a été menacée; d'un autre côté, il y a une assemblée des personnes qui étaient en comptes courants avec la banque de Belgique; enfin, les administrateurs et commissaires de cet établissement travaillent sans relâche à la sortie de son état momentané de gêne. Tout fait espérer que ces efforts réunis amèneront d'honnêtes résultats et que bientôt il ne restera d'autres traces de ce moment difficile que des regrets sur les causes qui l'ont produit.

Les affaires sont toujours nulles, il y a tendances marquées à la baisse. Fond de l'état : dette active 2 112 p. c. 54 A., 5 p. c. 90 A., 4 p. c. 90 P., 5 p. c. 69 1/2 P. Société Générale titres en nom n. 815, certificats au porteur émission de Paris 1720 P., Société de Mutualité 1090 (109) P.; 1087 50 (108 5/4) A., Société de commerce 1500 (150) A. Par mesure de prudence et d'ordre, on n'a négocié ni coté d'autres fonds.

L'actif espagnol est fléchi sur la baisse de Paris, on le cote 15 7/8, sans affaires.

LIÈGE, LE 19 DÉCEMBRE.

Le désastre qui vient de frapper la Banque de Belgique fait, depuis deux jours, le sujet de toutes les conversations. Les craintes qu'il inspire sont très-vives. Toutefois, il ne faut pas s'exagérer les conséquences de ce malheur. Le dernier de l'ouvrier et du pauvre est sauvé. La Banque n'est pas en faillite. Ce n'est qu'une suspension de paiement provoquée par la nécessité de faire des remboursements inattendus. Les créanciers ne perdront rien. Qu'on n'aggrave donc pas cet état de choses en voulant retirer, de la circulation, les capitaux engagés. Il ne faut qu'un peu de tems à la Banque de Belgique pour la relever du coup qui l'a fait chanceler et relever le crédit industriel.

On lit dans le Belge :
« Un bruit absurde circule dans le public depuis hier matin. On prétend que ce serait la Société générale qui aurait provoqué la suspension des paiements de la Banque de Belgique. Nous qui ne serons pas soupçonnés d'être des partisans de la Société générale, nous croyons devoir affirmer, d'après les renseignements les plus positifs et puisés aux meilleures sources, que loin d'avoir cherché à nuire à la Banque de Belgique, elle a, depuis quelques jours, fait, de concert avec le gouvernement, tout ce qu'il était possible pour sauver cet établissement. La garantie donnée par la Société générale du remboursement des sommes versées à la caisse d'épargne établie par la Banque de Belgique, en est une preuve évidente et irrécusable. »

— Les journaux de Paris annoncent que le 16 dans la soirée, une voiture chargée de barils remplis de pièces de 5 francs est partie des messageries royales en destination pour la Belgique.

— Malgré la solvabilité bien établie de la Société Générale, un grand nombre de personnes s'y sont réunies avant-hier et hier pour y faire rembourser leurs billets. Peu à peu cependant le nombre de ces personnes a diminué. Hier, vers midi, il n'y en avait plus qu'une vingtaine.

On écrit de Gand, 17 décembre :
A l'occasion de l'anniversaire du roi, le général Gérard a réuni dans un banquet les officiers supérieurs de la garnison. Il a porté le premier toast.

« J'ai l'honneur de vous proposer la santé du roi et de la famille royale; la santé du roi, notre généralissime, dont la sollicitude est si bien appréciée par la nation et particulièrement par l'armée. »

« La guerre est un malheur; nous ne l'appellerons pas, parce qu'elle cause souvent la ruine des peuples; mais nous sommes obéissants, et si cette florissante Belgique était attaquée, il n'est pas un de nous qui ne serait heureux de donner tout son sang pour sa défense, et de faire preuve de dévouement pour le bonheur du pays et la gloire des armes de S. M. »

M. le général Clump a proposé un toast à l'union des armées française et belge. Ces toasts ont été vivement applaudis.

La place d'interne de médecine mise au concours lundi, à l'hôpital civil de Bavière, devant un auditoire nombreux, a été accordée à M. Joseph Borlée, de Huy, élève de l'université.

Un arrêté du collège des bourgmestre et échevins porte qu'à partir du 25 courant, l'entrée de la rue des Tourneurs est interdite aux voitures de toute espèce par son débouché vers le Pont des Arches, et qu'un écriteau indiquant cette défense y sera placé.

Par arrêté royal du 15 de ce mois, l'auditorat militaire de la province de Limbourg vient d'être supprimé, et réuni à celui de la province de Liège.

Nous apprenons l'arrivée à Liège de M^{lle} Maria Forchard, jeune pianiste, née à Bruxelles. Il paraît que cette enfant, à peine âgée de huit ans, est déjà connue dans le monde musical, par la précocité d'un talent vraiment prodigieux.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur annoncer que cette jeune enfant se fera entendre prochainement dans un concert qui ne manquera sans doute pas d'attirer la curiosité du public.

— La correspondance de Londres de l'Avondbode dit que la France n'a pas, comme on l'a dit, ouvertement déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à l'exécution éventuelle du traité par les autres puissances. Tout ce qu'elle a déclaré (et elle l'a fait depuis longtemps) c'est qu'elle ne prendrait point de part aux moyens coercitifs contre la Belgique. Ainsi la France se mettrait dans la position de la Russie lors du siège d'Anvers.

La correspondance de Francfort du même journal dit que le roi Guillaume n'acquiescera aux modifications des 24 articles proposés par quatre des puissances de la conférence que dans le cas d'une prompte exécution du traité.

— On écrit d'Ancone, le 5 décembre, que la garnison française a quitté le port le même jour, pour se rendre en France, après la remise des postes aux troupes papales.

— Le lieutenant-général sir John Colborne vient d'être nommé gouverneur-général du Canada. Tous les pouvoirs qui avaient été conférés à lord Durham lui sont également accordés. Ce choix semble annoncer que l'administration su-

périeure de cette province doit prendre un caractère plus exclusivement militaire.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

— Par arrêté royal en date du 28 novembre 1858, le sieur d'Egremont (Jean-Baptiste), consul à Tunis, est nommé consul-général à la même résidence.

— Par arrêté royal en date du 50 novembre 1858, démission honorable est accordée, sur sa demande, au sieur Tiberghien (Adolphe), de ses fonctions de consul à Rio de Janeiro (Brésil).

— Par arrêté royal en date du 10 décembre 1858, le sieur Strybos (Edouard), est nommé consul à la Vera-Cruz (Mexique.)

— Par arrêté royal en date du 10 décembre 1858, le sieur Tiranty (Ambroise), est nommé consul à Nice (Sardaigne.)

— Par arrêté royal en date du 14 décembre 1858, démission honorable est accordée, sur sa demande, au sieur Barclay (Antoine), de ses fonctions de consul à Savanach (Etats-Unis.) (Moniteur.)

— Par arrêté du ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, en date du 15 décembre courant, la clôture de la chasse, dans toute l'étendue de la province de Limbourg, est fixée, cette année, au premier janvier prochain.

Toutefois, la chasse au gibier aquatique et de passage, dans les marais et le long des rivières, restera permise, dans cette province, jusqu'au premier mai prochain. (Moniteur.)

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 18 DÉCEMBRE.

Naissances : 5 garçons, 4 filles.
Morts : 1 garçon, 5 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir :
Pierre-Simon Colard, tourneur en fer, âgé de 64 ans, rue Grande-Bèche, veuf en 2^e noces de Marie-Thérèse Rondia. — Joseph Delaet, conducteur au 5^e régiment d'artillerie, âgé de 24 ans, célibataire. — Marie-Josephine-Henriette Dandrimont, propriétaire, âgée de 28 ans, domiciliée à Theux, épouse de Ch. F. Lejeune.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 20 décembre, FRA-DIAVOLO, opéra.
Le JEUNE MARI, comédie.

PROGRAMME DU CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Qui sera donné vendredi prochain, 21 décembre 1858, par M. F. PRUME, professeur au Conservatoire royal de Musique, à Liège.

Il aura lieu dans la salle de la Société d'Emulation.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture de la Muette de Portici, musique d'Auber.
- 2^o Duo des Puritains, de Bellini, chanté par MM. Terry et Pirson, élèves du Conservatoire.
- 3^o Grand concerto de violon, composé et exécuté par F. Prume.
- 4^o Air nouveau, chanté par M^{me} Tomazetti, artiste du théâtre royal de Liège.
- 5^o Hymne d'Ossian, chœur à quatre parties, sans accompagnement, musique de L. Terry, chanté par les élèves du Conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Premier morceau de la deuxième symphonie de Beethoven.
- 2^o La Fille du Désert, musique de J. Godefrid, chantée par L. Terry.
- 3^o La Mélancolie, pastorale pour violon, composée et exécutée par F. Prume.
- 4^o Air chanté par M^{me} Tomazetti.
- 5^o Air militaire, pour violon, composé et exécuté par F. Prume.

On commencera à six heures précises : On peut se procurer, au prix de trois francs, des billets d'entrée, chez le concierge de la Société d'Emulation.

ANNONCES.

M^{me}. DUPLOUY-PIRARD,
RUE DE LA REGENCE, N^o 8,

Vient de recevoir de la Suisse un beau CHOIX DE MOUSSELINE BRODÉE et de RIDEAUX à riche bordure, grande largeur. Elle a aussi de très-beaux TAPIS de pieds et d'escaliers ou descente de lit. Son magasin est très-bien assorti de tout ce qui concerne l'ameublement. 1760

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER, à des personnes sans enfants, rue du Collège, près du pont de la Boverie.

BON VIN du pays, à 18 et à 26 cens la bouteille, Hors-Château, 24, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grose-Bouteille. 1722

A Surenchérir

D'UN 20^e,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE SERVAIS, A LIÈGE, ET JUSQU'INCLUSIVE 1^o JANVIER 1859, à midi :

1^o LA BELLE ET GRANDE MAISON DE COMMERCE, enseignée de la Clef-d'Or, n^o 26 nouveau, 885 et 886 ancien, située à Liège, rue St-Ursule, avec BEAUX APPARTEMENTS séparés; cour vitrée; magasin, caves, souterrains et trois pompes; adjudgée à trente mille francs. 50,000

Les capitaux, non exigibles, dont cette maison est grevée, en facilitent beaucoup l'acquisition.

2^o LA MAISON, n^o 59, très propre au commerce de détail, située vis-à-vis de la caserne des Écoliers, Outre-Meuse, à Liège, sur le prix de six mille francs. 6,000

3^o Celle, cotée 1176, rue Grande-Bèche, sur deux mille francs. 2,000

ÉTUDE DE M^e. RENOZ, NOTAIRE, vente

DE LIVRES.

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1858, 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ, EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M^e RENOZ, NOTAIRE À LIÈGE, A LA VENTE AUX ENCHÈRES, D'UNE

Collection de Livres

DE JURISPRUDENCE, LITTÉRATURE, ETC. LE CATALOGUE se distribue en l'étude dudit notaire.

VENTE

BEAU MOBILIER.

SAMEDI 22 DÉCEMBRE, A 2 HEURES, IL SERA PROCÉDÉ, EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DUDIT M^e RENOZ, A LA VENTE AUX ENCHÈRES D'UN

BEAU MOBILIER,

Consistant en: batterie de cuisine, tables à jeu, chaises, encoignure, lavabo, armoire, buffet, horloge, tables de cuisine, etc.

A PLACER SUR HYPOTHÈQUE, 8000 frs., en un ou plusieurs placemens. S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1726

ADJUDICATION

MAISON DE COMMERCE

LE 21 DÉCEMBRE, à 11 heures du matin,

M^e BERTRAND, NOTAIRE À LIÈGE,

PROCÉDERA

en son étude, à la VENTE DÉFINITIVE de ladite MAISON située à Liège, rue Hors-Château, n. 492, avec un BÂTIMENT sur le derrière, ayant une issue par la rue Bougnoul. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les charges et conditions de la VENTE. 1695

PALAIS KAROLY A VIENNE.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE, aura lieu irrévocablement le 3 Janvier 1839

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU

GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS DE M. LECOMTE KAROLY A VIENNE,

Avec ses vastes édifices secondaires et dépendances considérables, composés d'une Ferme, Parc, Jardins, 2 grands emplacemens à construction et dont la valeur de l'estimation judiciaire s'élève, suivant acte authentique déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à

DEUX MILLIONS 387,500 florins valeur de Vienne,

Les 24.099 gains accessoires très-considérables consistent en florins 100,000, 60,000, 48,000, 35,000, 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500, etc.

PRIX D'UNE ACTION: 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 bleue gagnant forcément au moins 5 flor.; pour fr. 200, treize actions dont 2 bleues et pour 400 fr. 24 actions dont 4 bleues, et en sus comme faveur particulière un billet-prime rouge devant gagner au moins fls. 22 1/2 v. de Vienne.

Les actions bleues et rouges jouissent encore, outre leur gain sûr, de l'avantage distingué, de prendre part à un tirage séparé, consistant en 100 primes de fls. 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, etc., ou après réception des actions contre notre mandat.

En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans. Écrire sans affranchir.

J.-N. TRIER et Comp., Banquiers et Receveurs-Généraux à Francfort s/M.

1538

Navigation Régulière,

ENTRE

ANVERS et le LEVANT,

AU MOYEN DES NAVIRES BELGES SUIVANS :



En CHARGE pour CONSTANTINOPLE se chargeant des marchandises pour Smyrne et la Mer Noire :

Le navire JEAN DE LOQUENGIEN, capitaine PETERS, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation menaçait d'être interrompue.

Le navire LA VILLE DE BRUXELLES, capitaine LORSDRAGER, départ le 10 février.

Le navire Progrès, capitaine J. F. P. Smit, départ 10 mars. (Ce navire a fait le trajet en 53 jours.)

Le navire LA BRUXELLOISE, capitaine DE VRIES, départ 10 avril.

Ces navires seront remplacés, si par des événemens imprévus, ils venaient à manquer. S'il se présentait une forte partie de marchandises pour Smyrne, le navire qui la prendrait y touchera. S'adresser pour plus amples informations :

A ANVERS, à M. H. SERIGIERS, consignataire, affreteur.

A CONSTANTINOPLE, à M. J. J. LE MOINE, consignataire. 1715

beau bien patrimonial

A VENDRE.

Consistant 1^o en une BELLE MAISON de maître, composée d'un beau salon, deux autres pièces et deux cuisines au rez de chaussée, plusieurs pièces à l'étage, quatre caves, beaux greniers avec fournil, remise, écuries, pigeonnier, ancienne brasserie avec une grande citerne, cour entourée de beaux bâtimens bâtis en pierres et couverts en ardoises, jardins garnis d'arbres à fruits, vergers, prairies et allées y attenant, le tout ne formant qu'un ensemble d'environ quatre hectares, et une petite maison avec bâtimens et jardin joignant la précédente.

2^o EN UNE BELLE ET BONNE FERME, composée de bâtimens solides, avec cour et jardins y attenant, de superbes prairies, de terres et pâtures en plusieurs parcelles, d'une contenance d'environ soixante deux hectares.

3^o En une PARCELLE DE BOIS, ancienne croissance, d'environ un hectare et demi.

Ces BIENS sont situés à OCOUIER EN CONDROZ à une demi lieue de la route de Liège à Marche: Ils seront premièrement exposés aux enchères en trois lots séparés comme ci-dessus, et ensuite réunis en masse.

LA VENTE AURA LIEU LE CINQ FÉVRIER 1839, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire ADAMS, à Liège, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges. 1615

Pastilles de Calabre

De POTARD, pharmacien, guérissent Rhumes, Catarrhes, Asthmes, Toux, Oppressions, Irritations de Poitrine, Glaires; facilitent l'Expectoration et la liberté du ventre. — Dépôt: LEBOUTTE-DECAMPS à Liège.

A SURENCHERIR

D'UN 20^{me},

En l'étude du notaire SERVAIS, à Liège, place derrière la Comédie, n^o 2, et jusqu'inclus le 25 courant,

LES PRIX RESPECTIFS DES ADJUDICATIONS,

CI-APRÈS ÉNONCÉES, SAVOIR :

COMMUNE DE RAMET. — HAMEAU D'YVOZ.

- 1. UNE PIÈCE DE TERRE, en lieu nommé Rond des Haies, contenant 19 verges grandes 3 v. p. et aboutissant à M. Guilmoit, à Henri Gerard et au chemin, portée à fr. 1470 »
2. Une idem, de 4 v. g., au même lieu dit, tenant à Wery Thiry, au chemin et à Pierre Douhart, portée à 441 »
3. Une idem, de 4 v. g., 9 v. p., également au Rond des Haies; joignant à Bertho, Douhart et Thiry, portée à 605 75 »
4. Et une idem, de 14 v. g., en lieu dit La Rochette; tenant à la ruelle de ce nom, à M. Dupont et à Jos. Thiry, portée à 1627 50 (1739)

BOURSES.

PARIS, LE 17 DÉCEMBRE.

Table of stock exchange rates for Paris, Dec 17, 1858. Columns include various financial instruments and their corresponding prices.

LONDRES, LE 15 DÉCEMBRE.

Table of stock exchange rates for London, Dec 15, 1858. Columns include various financial instruments and their corresponding prices.

AMSTERDAM, LE 17 DÉCEMBRE.

Table of stock exchange rates for Amsterdam, Dec 17, 1858. Columns include various financial instruments and their corresponding prices.

ANVERS, LE 18 DÉCEMBRE.

Table of stock exchange rates for Antwerp, Dec 18, 1858. Columns include various financial instruments and their corresponding prices.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, London, etc.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 18.

2 heures. — On a fait très-peu d'affaires aujourd'hui. L'actif espagnol ouvert 13 3/4 5/8 9/16 et reste 15 1/2 p. c. argent au comptant. Les courtes primes demandées. Actions de la Banque industrielle 95 1/2 0/0 et argent. Id. de la Société de Commerce 88 papier. Fonds belge 5 0/0 98 0/0 et papier sans affaires.

BRUXELLES, LE 18 DÉCEMBRE.

Table of stock exchange rates for Brussels, Dec 18, 1858. Columns include various financial instruments and their corresponding prices.

VIENNE, LE 11 DÉCEMBRE.

Table of stock exchange rates for Vienna, Dec 11, 1858. Columns include various financial instruments and their corresponding prices.

PLACE D'ANVERS, LE 18 DÉCEMBRE.

Notre marché de ce jour a été d'une complète nullité et n'a offert du reste aucune variation, la cause qui a paralysé hier les affaires ayant continué à se faire sentir.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 DÉCEMBRE.

A midi. — Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, ch. de diverses marchandises, et ayant à bord 10 passagers. Après-midi. — Le bateau à vapeur belge Princess Victoria, v. de Hull, ch. de manufacturés, et ayant à bord 1 passager.

Imprimerie de J.-B. Nossext, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.